

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE  
COMMUNALE DES COMPTES DU  
LUNDI 31 MAI 2021 A 20.00 HEURES  
AU CENTRE SPORTIF DE LE MOURET**

<b>Présidence</b>	M. Patrick Gendre, syndic
<b>Secrétaire</b>	Mme Angélique Jenny, secrétaire communale remplaçante
<b>Scrutateurs</b>	Mme Rachel Cotting, pour les rangs 1 à 3 et la table du Conseil communal M. Daniel Python, pour les rangs 4 et suivants
<b>Membres présents</b>	61 personnes
<b>Habilités à voter</b>	58 personnes
<b>Majorité</b>	30
<b>Membres excusés</b>	Mme Anne Caille Mme Marilynne Guillet Mme Laetitia Weber M. François Carballet M. Philippe Bapst M. Vincent Python

Il est 20.00 heures lorsque M. Patrick Gendre, Syndic, déclare ouverte l'assemblée communale. Au nom du Conseil communal, M. Patrick Gendre salue très cordialement les participants qui ont bien voulu répondre à la convocation. Il les remercie de consacrer un peu de temps à la nouvelle commune de Bois-d'Amont et d'avoir fait le déplacement pour prendre part à cette assemblée communale des comptes dans la salle du Centre sportif de Le Mouret.

En guise d'introduction, M. le syndic adresse quelques mots sur un sujet d'actualité.

Depuis près de 15 mois, notre civilisation vit une épreuve qui fera partie des livres d'histoire. Nous sommes tous, chacun à notre manière, touchés par ce que nous vivons. Que ce soit en tombant malade, en perdant un parent, en devant restreindre son activité professionnelle, en protégeant ou aidant un proche, ou simplement en objectant contre une mesure sanitaire ou une autre.

En regardant autour de nous, chacun à sa manière a cherché à apporter quelque chose à la résolution de cette crise. Que ce soit en maintenant un service de santé public prêt à répondre à toutes les urgences, en allant chercher des déchets chez des aînés, en préparant des repas livrés à domicile, en organisant des activités ludiques pour soutenir les parents nouveaux instituteurs de l'écoles à la maison, en développant son activité commerciale pour répondre aux contraintes, en défendant le commerce local, en se dévouant pour assurer l'approvisionnement alimentaire, en maintenant des liens sociaux et familiaux malgré le manque de contacts physiques, en offrant la possibilité de se faire livrer des courses à domicile, en assurant le suivi des affaires publiques, en définissant des règles sanitaires et leur mise en œuvre, en portant le masque par 30 degrés à l'ombre, en maintenant toujours et encore ce mètre cinquante de distance, en faisant « schmolitz » sans même se serrer la

main... Nous avons tous essayé de voir le positif dans cette situation et avons fait les efforts nécessaires pour tenter de reléguer cette pandémie au passé.

A l'heure où nous voyons gentiment, très gentiment, la fin du tunnel, nous ne devons pas précipiter les choses. Il y a 2 semaines, nos enfants ont vécu un épisode très particulier de leur scolarité. 10 jours à la maison leur a rappelé « les bons moments » de l'école à la maison... Merci à Madame Gumy et aux enseignantes du cercle scolaire pour leur professionnalisme et leur réactivité dans l'assurance de la formation et l'information aux parents.

Comment se déroulera le retour à la vie normale ? Personne ne peut le dire. Les pays qui ont un peu d'avance sur nous observent des comportements sociaux et économiques inattendus. Aux Etats-Unis, le prix d'une voiture d'occasion a subitement augmenté de plus de 20% parce que les sociétés de location, qui habituellement vendent annuellement une partie de leur parc, ne le font pas cette année parce qu'elles n'ont eu aucune location en 2020. Au Chili, près de 900'000 personnes ont perdu leur emploi sur une population de 18 millions. Après de nombreuses années de croissance, cette épreuve pourrait renverser la tendance.

Nous n'en savons pas grand-chose, mais quoi qu'il en soit et sans vouloir clore son introduction précipitamment, M. le Syndic voulait surtout relever que la nouvelle commune de Bois-d'Amont a grand besoin de tous ces moments sociaux et humains sur lesquels il a été fait l'impasse depuis le mois de mars 2020. L'ensemble du Conseil communal se réjouit de bientôt pouvoir écouter un nouveau concert de nos fanfares unifiées, vibrer avec un loto assis épaule contre épaule, participer à une soirée de la Saint-Nicolas organisée par nos jeunes, s'amuser lors de la prochaine venue du cirque Toamême, partager une bonne soupe aux choux lors de prochaine Bénichon du Bois-d'Amont. Pour sa part, M. le Syndic voudrait découvrir la Saint Gorgon de Senèdes, aller trouver les aînés lors de leurs anniversaires ou partager un verre avec les habitants lors de la prochaine soirée des dames, lors du prochain concert d'A Tout Cœur ou de l'Harmonie, ou simplement à la fin de la prochaine assemblée communale.

Malheureusement, et ce malgré un assouplissement très apprécié des mesures sanitaires, nous nous retrouvons ce soir tout de même dans l'impossibilité de faire plus ample connaissance.

\*\*\*

Selon l'article 3 alinéa 2 du Règlement d'exécution de la loi sur les communes et afin de simplifier la rédaction du procès-verbal, les débats peuvent être enregistrés. Comme la loi le prévoit, l'enregistrement sera effacé après l'approbation du procès-verbal par l'assemblée suivante. Par conséquent, M. le Syndic remercie les personnes prenant la parole de bien vouloir indiquer leurs nom et prénom avant de s'exprimer.

Se sont excusés pour la séance de ce soir :

- Mme Anne Caille
- Mme Marilyne Guillet
- Mme Laetitia Weber
- M. François Carballet

- M. Philippe Bapst
- M. Vincent Python

La présente Assemblée a été convoquée selon les dispositions légales, à savoir :

- par une parution dans la Feuille officielle n° 19 du 14 mai 2021
- par une circulaire tout-ménage, ainsi que
- par l'affichage aux piliers publics.

L'ensemble des objets discutés ont été présentés dans le bulletin communal n° 1 – 2021. Les compléments étaient disponibles auprès de l'administration ou sur le site Internet de la commune.

Y a-t-il des remarques au sujet de la convocation ?

Comme ce n'est pas le cas, nous passons à la désignation des scrutateurs :

- pour les rangs 1 à 3 et la table du Conseil communal : Mme Rachel Cotting
- pour les rangs 4 et suivants : M. Daniel Python

M. le Syndic prie les scrutateurs de bien vouloir compter le nombre de personnes présentes et de le communiquer.

Rangs 1 à 3 + la table du Conseil communal :	28 personnes
Rangs 4 et suivants :	33 personnes
<b>Soit un total de</b>	<b>61 personnes</b>

M. le Syndic remercie les scrutateurs.

Comme le stipule l'article 9<sup>bis</sup> de la Loi sur les communes, les assemblées communales sont publiques. Hormis Madame Jenny et Monsieur Perrin, membres du personnel de l'administration communale, toute personne n'étant pas citoyen actif ayant son domicile politique dans la commune est tenue de le signaler par main levée afin qu'elle ne soit pas comptée dans les personnes ayant droit de vote.

Une seule personne s'annonce : Mme Cassandra Savard.

Le nombre de personnes habilitées à voter est de 58 ; la majorité absolue est donc de 30.

Ainsi, l'Assemblée peut délibérer valablement selon l'ordre du jour suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 22 mars 2021**
- 2. Comptes 2020**
  - 2.1 Ancienne commune d'Arconciel**
    - 2.1.1 Comptes de fonctionnement**
    - 2.1.2 Comptes d'investissement**

- a) Décompte d'investissement épuration quartier de la Dey, secteur Arconciel
  - b) Décompte d'investissement trottoir et arrêt de bus route de Treyvaux, secteur Arconciel
  - c) Décompte d'investissement mobilier du Café des Trois Sapins, secteur Arconciel
- 2.1.3 Rapport de l'organe de révision
  - 2.1.4 Rapport de la commission financière
  - 2.1.5 Approbation
- 2.2 Ancienne commune d'Ependes
    - 2.2.1 Comptes de fonctionnement
    - 2.2.2 Comptes d'investissement
      - a) Décompte d'investissement remplacement des fenêtres du bâtiment communal, secteur Ependes
    - 2.2.3 Rapport de l'organe de révision
    - 2.2.4 Rapport de la commission financière
    - 2.2.5 Approbation
  - 2.3 Ancienne commune de Senèdes
    - 2.3.1 Comptes de fonctionnement
    - 2.3.2 Comptes d'investissement
    - 2.3.3 Rapport de l'organe de révision
    - 2.3.4 Rapport de la commission financière
    - 2.3.5 Approbation
- 3. Approbation d'un investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château, secteur Ependes
  - 4. Approbation d'un investissement de CHF 49'000.- pour la réparation d'une conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon, secteur Arconciel
  - 5. Élection de l'organe de révision des comptes 2021-2023
  - 6. Élection des membres de la commission financière pour la législature 2021-2026
  - 7. Approbation du Règlement communal scolaire
  - 8. Approbation du Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES)
  - 9. Approbation du Règlement communal de subventionnement des structures d'accueil préscolaire
  - 10. Approbation des statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) adoptés le 4 février 2021 par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID)
  - 11. Informations et divers

Y a-t-il des remarques ou des questions au sujet de l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir ?

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir.

**Approuvez-vous l'ordre du jour tel que présenté ce soir ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE COMMUNALE CONSTITUTIVE DU 22 MARS 2021**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 22 mars 2021 pouvait être consulté à l'administration communale dix jours avant l'assemblée conformément aux dispositions légales, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Lors de cette assemblée, les 107 citoyennes et citoyens habilités à voter ont approuvé les objets suivants :

- budgets de fonctionnement et d'investissements 2021,
- décision relative au mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2021-2026
- règlement du personnel communal
- règlement des finances (RFin)
- règlement sur les émoluments et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Aussi, les personnes suivantes ont été élues :

- les membres de la commission des naturalisations pour la législature 2021-2026
- les membres de la commission de l'aménagement du territoire pour la législature 2021-2026

Enfin, la planification financière 2022-2026 a été présentée.

Y a-t-il des remarques au sujet de ce procès-verbal ?

Comme cela n'est pas le cas, nous pouvons passer à son approbation.

**Approuvez-vous le procès-verbal de l'Assemblée communale constitutive du 22 mars 2021 ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic adresse un grand merci à Mme Anne Caille pour la rédaction de ce procès-verbal.

## **2. COMPTES 2020**

Il s'agit ce soir d'un exercice assez particulier. M. le Syndic va présenter successivement les comptes arrêtés au 31 décembre 2020 pour les 3 anciennes communes formant aujourd'hui la commune de Bois-d'Amont. C'est un passage obligé dans ce processus.

Avant de commencer, y a-t-il des questions ou des remarques quant à la manière de procéder ? Ce n'est pas le cas.

### **2.1 ANCIENNE COMMUNE D'ARCONCIEL**

Sans autre introduction, M. le Syndic débute par les résultats de l'ancienne commune d'Arconciel.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et par la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

#### **2.1.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

Les comptes établis pour la commune d'Arconciel pour l'exercice 2020 totalisent des charges pour CHF 4'747'800.93 et des produits pour CHF 5'395'494.05 se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 647'693.12, par rapport à un budget présentant un excédent de charges de CHF 57'745.00.

##### Administration

Le chapitre « Administration » enregistre des charges supérieures de CHF 176'045.57 et des produits supérieurs pour CHF 66'631.65, soit une différence réelle par rapport au budget d'environ CHF 110'000.00 (14.9%). Cette différence est principalement due au fait qu'il n'était pas raisonnable, à l'automne 2019, de budgétiser des frais en lien avec la fusion et avec l'hypothèse d'une dernière législature pour l'exécutif d'Arconciel. Une part non négligeable vient simplement de la périodicité historique du versement des défraiements des conseillers communaux au mois d'avril. D'autres frais tels que l'aménagement des nouveaux bureaux, le déploiement d'un nouveau système informatique métier, l'augmentation du pourcentage d'une collaboratrice pour répondre aux importantes demandes de permis de construire et bien entendu la surcharge de travail liée tant à la fusion qu'à la pandémie ont tous eu une influence importante sur les charges d'administration.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 909'655.57 et des produits s'établissant à CHF 482'251.65. M. le Syndic précise que ce dernier n'est pas comparable au même chapitre dans les comptes d'Ependes, étant donné une différence importante de technique comptable.

### Ordre public

Le chapitre « Ordre public » enregistre des charges et des produits en diminution de CHF 9'785.30 et de CHF 1'577.05. Ces différences proviennent pour l'essentiel d'une diminution du nombre d'exercices et donc des frais du CSPi Petite Sarine en raison de la pandémie, mais aussi des travaux d'entretien non réalisés dans les abris PC et donc de la réserve liée.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 89'314.70 et des produits pour CHF 28'992.95.

### Enseignement et formation

Le chapitre « Enseignement et formation » enregistre des charges en légère diminution de CHF 33'875.05, soit un peu moins de 3% et des produits nettement supérieurs de CHF 16'552.65. A l'exception de l'accueil extrascolaire qui n'a pas bénéficié des RHT, les dépenses en lien avec la formation à tous les niveaux ont globalement diminué en raison de la pandémie, plus par le fait que les activités ont grandement été réduites que par une quelconque forme de subventionnement. Le changement des serrures dans le bâtiment scolaire a induit une légère augmentation des frais d'entretien.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 1'148'864.95 et des produits pour CHF 25'752.65.

### Culte, culture et loisirs

Le chapitre « Culte, culture et loisirs » enregistre des charges et des produits en adéquation avec le budget et n'appelle aucun commentaire. Il totalise des charges pour CHF 114'823.80 sans produit.

### Santé

Le chapitre « Santé » enregistre des charges en nette augmentation par rapport au budget pour CHF 85'095.50, soit près de 25%. Il s'agit essentiellement de la création d'un compte intitulé « Prophylaxie, lutte contre les maladies » destiné à regrouper les charges supplémentaires identifiables et pouvant être attribuées directement à la pandémie. Ce dernier se monte à CHF 60'853.35 et intègre notamment les frais supplémentaires en lien avec le nettoyage du bâtiment scolaire, une partie des heures supplémentaires du personnel communal, l'achat de gel hydroalcoolique et de masques, ainsi que les efforts consentis sur le loyer de l'Auberge communale des Trois Sapins.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 430'234.50 et des produits pour CHF 2'926.30.

### Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » enregistre des charges en nette diminution de CHF 17'783.45, soit près de 4%. La diminution des participations de la commune aux services sociaux cantonal et régional provenant de remboursements non planifiés explique cette situation généralisée aux 3 communes.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 464'946.55 et des produits s'établissant à CHF 12'112.66.

### Transports et communication

Le chapitre « Transports et communication » enregistre des charges variant du budget de seulement 0.7% et des produits en augmentation de CHF 13'679.75 par rapport au budget. Cet écart provient principalement de remboursements d'assurances dans le cadre de certaines réparations. De manière générale, les travaux d'entretien ont été plus importants

que planifié, mais des conditions météorologiques favorables ont permis quelques économies en frais de déneigement.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 322'970.83 et des produits s'élevant à CHF 13'679.75.

#### Protection et aménagement de l'environnement

Le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » enregistre des charges en diminution de CHF 18'257.80, soit environ 4.3% et des produits en augmentation de CHF 1'783.90. Des travaux d'entretien et de rénovation moins importants qu'escomptés permettent d'attribuer, dans les deux sous-chapitres liés à l'eau, des montants aux réserves liées. Les sous-chapitres mentionnés sont donc équilibrés et celui des ordures ménagères légèrement en-dessous avec une couverture des charges de 91.8%.

Considérant tout ceci, le chapitre totalise des charges pour CHF 402'062.20 et des produits pour CHF 364'943.90.

#### Economie

Le chapitre « Economie » enregistre des charges et des produits en augmentation par rapport au budget pour environ CHF 4'000.00 chacun. Ceci est dû à des travaux d'entretien supplémentaires sur les chemins pédestres forestiers. Ces coûts sont à ce jour toujours couverts par des prélèvements à la réserve correspondante.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 19'915.30 et des produits pour CHF 19'865.30.

#### Finances et impôts

Enfin, le chapitre « Finances et impôts » enregistre des charges en diminution d'environ CHF 1'000'000.00 et des produits également en diminution de CHF 277'156.11 par rapport au budget approuvé en 2019.

Ces valeurs sont trompeuses, étant donné que le budget 2020 de la commune d'Arconciel prévoyait différents investissements pour lesquels le financement était assuré par des prélèvements aux réserves correspondantes. Ces travaux n'ont pas pu avoir lieu en raison de retards liés aux autorisations.

Le sous-chapitre « Impôts » montre des charges en légère augmentation de CHF 9'574.45 et des produits nettement supérieurs de CHF 812'214.10. Avec un total des impôts dits ordinaires de CHF 2'973'588.00 et un total des impôts conjoncturels et aléatoires de CHF 472'706.70, les revenus sont en nette augmentation par rapport au budget avec un écart de plus de 30% notamment dû à des soldes d'impôts supérieurs sur des périodes antérieures, des acomptes 2020 sous-estimés, mais surtout des impôts conjoncturels nettement supérieurs aux attentes. Les montants de la péréquation financière correspondent au budget. Concernant les autres sous-chapitres, notamment les immeubles du patrimoine administratif de la commune, l'encaissement des loyers du complexe communal permet d'attribuer un montant de CHF 70'000.00 à la réserve destinée au remplacement du système de production de chaleur. Un montant de CHF 65'750.00 a été provisionné dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de fribourg, ceci portant la provision à CHF 135'750.00.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 845'012.53 et des produits pour CHF 4'444'968.89.

Les comptes de fonctionnement établis au 31 décembre 2020 pour la commune d'Arconciel présente un total des charges de CHF 4'747'800.93 pour une somme des produits s'élevant



à CHF 5'395'424.05. Le bouclage de l'exercice induit un excédent de produits de CHF 647'623.12 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 57'745.00. Comme indiqué préalablement, ce résultat peut être directement attribué à des revenus plus importants qu'escomptés, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers.

A l'inverse d'exercices antérieurs où les résultats permettaient la création de réserves ou des amortissements extraordinaires, l'introduction dès 2021 de la nouvelle loi sur les finances communales et du modèle comptable MCH2 ne l'autorise plus. Le résultat obtenu est simplement attribué au capital et fera partie de la fortune de la commune de Bois-d'Amont.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite prendre la parole concernant le compte de fonctionnement et les explications données à son sujet.

Comme personne ne demande la parole, M. le Syndic passe à la présentation des comptes d'investissement.

### 2.1.2 COMPTES D'INVESTISSEMENT

Avant de commenter le compte des investissements 2020 pour la commune d'Arconciel, M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, conseiller communal en charge de l'adduction et de l'épuration des eaux, pour présenter le décompte final d'investissement de l'assainissement des collecteurs dans la partie inférieure du quartier de La Dey, secteur d'Arconciel.

#### a) Décompte d'investissement épuration quartier de La Dey, secteur Arconciel

M. Marc Monney relève qu'il est toujours plaisant de présenter le décompte final d'un ancien conseiller qui se solde avec de la réserve. En effet, en 2018, le Conseil communal de l'ancienne commune d'Arconciel avait fait voter un investissement pour la première étape de la mise en séparatif du quartier de La Dey. M. Monney affiche la carte. Ce quartier se situe à gauche à la sortie d'Arconciel en direction de Treyvaux. Le séparatif a été fait depuis l'entrée de la route de La Dey et jusqu'à l'arrêt de bus du Pelleret. La conduite en rouge sur la carte – qui était anciennement la conduite d'eau mélangée – est devenue un collecteur d'eaux usées. Cette conduite a été contrôlée et en partie chemisée. En bleu, la nouvelle conduite d'eau claire qui a été placée sous le nouveau trottoir. Les frais secondaires couvrent l'étude et la réalisation du projet, les frais dus à la mise à l'enquête, l'inscription des servitudes et les heures de la commune.

M. Marc Monney présente le décompte final :

	Budget	Décompte	Diff
Travaux de génie civil	426'000.00	360'384.15	-15%
Réfection du collecteur existant	60'000.00	57'223.55	-5%
Frais secondaires	124'000.00	119'055.80	-4%
<b>Total</b>	<b>610'000.00</b>	<b>536'663.50</b>	<b>-12%</b>

M. Marc Monney demande s'il y a des questions.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic remercie M. Marc Monney et cède maintenant la parole à M. Samuel Kolly, conseiller communal responsable des routes, pour la présentation du décompte relatif à la création d'un trottoir et à la rénovation d'un arrêt de bus sur la route de Treyvaux, secteur Arconciel.

#### **b) Décompte d'investissement trottoir et arrêt de bus route de Treyvaux, secteur Arconciel**

M. Samuel Kolly annonce qu'après l'acceptation par l'Assemblée communale d'Arconciel le 17 décembre 2018 d'un crédit d'investissement de CHF 579'000.- en vue de la création d'un trottoir ainsi que du réaménagement de l'arrêt de bus « Le Pelleret » et suite à la fin des travaux puis au paiement des dernières factures, il est maintenant l'heure d'effectuer un décompte final pour cet investissement.

En détail, les chiffres sont les suivants :

Pour les travaux de génie civil, le devis se montait à CHF 430'800.- et les coûts se sont finalement élevés à CHF 356'780.-, ce qui représente un montant inférieur de CHF 74'020.- (17,18%).

Concernant le marquage et la signalisation, le budget s'élevait à CHF 8'100.- et les coûts se sont montés à CHF 13'746.85, ce qui représente un montant supérieur de CHF 5'646.85 (69,71%).

Pour l'abribus, la facture s'est élevée à CHF 20'705.90 alors que le devis était de CHF 16'200.-. La différence est donc de CHF 4'505.90 (27,81%).

Concernant l'éclairage public, il avait été budgétisé un montant de CHF 40'400.-. Le montant final s'est finalement élevé à CHF 45'374.-, ce qui représente un montant supérieur de CHF 4'974.- (12,31%).

Pour l'emprise et les frais de géomètre, le devis se montait à CHF 16'200.- et les coûts se sont élevés à CHF 17'554.95, ce qui représente un surplus de CHF 1'354.95 (8,36%).

S'agissant des divers, imprévus et honoraires, la facture s'est élevée à CHF 56'205.85 alors que le devis présentait un montant de CHF 67'300.-. La différence est donc de CHF 11'094.15 (16,48%).

Enfin, il est nécessaire d'ajouter CHF 10'685.95 (montant qui comprend des factures d'honoraires notamment) qui ont été passés dans les comptes de fonctionnement 2017/2018.

Le compte d'investissement présente des charges pour CHF 521'053.50 ; l'investissement total est donc inférieur de CHF 57'946.50 (10%).

A noter encore que cet investissement est financé par un prêt d'une durée de 15 ans à 0.4% d'intérêts.

M. Samuel Kolly adresse ses remerciements à M. Pierre-André Bulliard, ancien conseiller communal pour la gestion de ce projet.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic remercie M. Samuel Kolly et cède enfin la parole à M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal anciennement en charge des bâtiments communaux d'Arconciel, pour la présentation du décompte final d'investissement concernant le remplacement du mobilier du Café des Trois Sapins à Arconciel.

### c) Décompte d'investissement mobilier du Café des Trois Sapins, secteur Arconciel

Lors de l'assemblée communale du 7 septembre 2020, les citoyennes et citoyens d'Arconciel ont approuvé l'investissement proposé de CHF 54'000.- consistant au remplacement du mobilier du Café des Trois Sapins et d'une partie des chaises de la grande salle. Il s'agissait de changer du matériel ancien et usagé.

La livraison des chaises et tables du café a été faite fin octobre 2020, pour un montant de CHF 47'500.-. S'agissant de la grande salle, le remplacement des 50 chaises défectueuses est intervenu fin 2020 pour un montant de CHF 5'900.-. Le montant de CHF 420.- également budgété correspond aux cales pour les tables.

Le décompte au 31 décembre 2020 est le suivant :

Description	Montant CHF TTC
<b>Auberge</b>	
Tables et chaises livrées, réfection table ovale réalisée	47'500.00
<b>Grande Salle</b>	
Remplacement de 50 chaises défectueuses	5'900.00
Cales pour tables	420.00
Total investissement approuvé	54'000.00
<b>Total compte d'investissement</b>	<b>53'820.00</b>

L'investissement réalisé est donc conforme à l'investissement approuvé.

La parole n'est pas demandée.

M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour cette présentation.

M. le Syndic parcourt succinctement le compte des investissements établi dans le cadre du bouclage. En plus des investissements présentés à l'instant, nous retrouvons le projet en cours de réfection des voies de communication à vocation agricole. Celui-ci a repris et devrait être terminé cette année. Un décompte y relatif vous sera alors présenté. Le projet d'aménagement d'un collecteur pour le nouveau quartier de Péloula a été reporté à 2022 étant

donné l'avancement du PAD et du PED pour la zone. Il en est de même pour le projet de réfection du chauffage du complexe communal. Ces deux investissements font partie de la planification financière de la commune. Enfin, l'aménagement d'une place d'arrêt pour les bus scolaires et la réfection des façades de l'Auberge communale ont tous deux été bouclés en 2020.

En résumé et en tenant compte de différentes subventions obtenues et des taxes de raccordement, le compte d'investissement 2020 de la commune d'Arconciel présente des investissements nets pour CHF 905'491.45 par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 2'651'200.00.

M. le Syndic demande s'il y a des questions relatives au compte d'investissement.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic passe au bilan.

#### Bilan au 31.12.2020

Au terme de l'exercice 2020, la somme du bilan pour la commune d'Arconciel s'élève à CHF 9'497'979.03. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 2'215'187.26.

#### A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibilités au 31 décembre 2020 enregistrent une très légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à CHF 2'981'105.91. Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice est conforme et ne subit pas d'évolution particulière. Le suivi de ceux-ci représente un gros travail, en particulier dans le cadre des impôts.

Les placements qui incluent les investissements relatifs à nos actifs financiers diminuent d'environ CHF 234'000.00 pour s'établir à CHF 4'802'136.23, principalement en raison d'amortissements. Les actifs transitoires ont été vérifiés et sont conformes aux positions ouvertes. Les investissements quant à eux ont augmenté d'un peu moins de CHF 800'000.00, en lien direct avec les investissements présentés préalablement. Toutes ces positions seront réévaluées dans le cadre de l'introduction de MCH2.

#### Au passif du bilan

Les dettes à moyen et long terme ont diminué de près de CHF 115'000.00 suite à différents amortissements financiers. Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Les engagements envers des entités particulières correspondent aux éléments de fortune du fonds Antoine Dousse géré par la commune.

Globalement, les réserves diminuent d'env. CHF 160'000.00 par l'utilisation et l'affectation de plusieurs d'entre-elles dans le cadre des différents projets.

En augmentation de CHF 531'581.13 par rapport à l'année précédente, le bilan 2020 est équilibré.

Comme pour les deux autres communes, l'exercice 2020 aura été marqué par un résultat plus favorable qu'escompté grâce notamment à des dépenses moindres par rapport au budget et à des revenus nettement supérieurs aux prévisions.

M. le Syndic laisse la parole pour toutes éventuelles questions sur le bilan de l'ancienne commune d'Arconciel.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic cède la parole à M. Michael Zurkinden, membre de la commission financière d'Arconciel, pour une présentation succincte du rapport de l'organe de révision ainsi que la lecture des conclusions de celui de la commission.

### **2.1.3 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

M. Michael Zurkinden donne lecture du rapport de l'organe de révision :

*« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.*

*Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR \*) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.*

*Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal.*

*Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.*

*Fribourg, le 12 avril 2021*

*BDO SA*

*Yvan Haymoz, réviseur responsable*

*Catherine Beaud, réviseure agréée »*

### **2.1.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

M. Michael Zurkinden donne lecture du rapport de la commission financière :

*« En date du 26 avril 2021, la commission financière s'est réunie et a examiné le rapport, le formulaire de révision des comptes, ainsi que les commentaires y relatifs.*

*Sur cette base, la commission financière accepte les conclusions du rapport de révision et recommande à l'Assemblée communale l'approbation des comptes annuels.*

*Nous remercions la caissière et le conseil communal pour la bonne gestion des affaires communales et le sérieux de leur travail.*

*Arconciel, le 26.04.2021*

*Pour la commission financière*

*François Carballet, Michael Zurkinden et Isabelle Angelical »*

M. le Syndic remercie M. Michael Zurkinden pour la lecture de ces rapports et ouvre la discussion générale sur les comptes 2020 de l'ancienne commune d'Arconciel et les rapports présentés.

Comme personne ne demande la parole, M. le Syndic propose de passer au vote.

## 2.1.5 APPROBATION

**Approuvez-vous les comptes 2020 de l'ancienne commune d'Arconciel ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic adresse un grand merci à Madame Isabelle Baechler pour la tenue irréprochable de ces comptes.

## 2.2 ANCIENNE COMMUNE D'EPENDES

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et par la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis pour approbation lors d'un vote final.

### 2.2.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les comptes établis pour l'année 2020 pour la commune d'Ependes totalisent des charges pour CHF 5'555'126.07 et des produits pour CHF 5'963'027.75, se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 434'249.48 par rapport à un budget présentant un excédent de charges de CHF 164'627.00.

#### Administration

Le chapitre « Administration » enregistre des charges supérieures de CHF 64'885.50 et des produits supérieurs pour CHF 10'665.80 par rapport au budget. Ces différences sont principalement dues à des charges de personnel supérieures, ainsi que différents frais partagés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commune (bureaux et informatique principalement). La décision de fusion n'ayant pas encore été confirmée par la population, il n'était pas concevable de les prévoir dans le budget. La mise en place du nouveau modèle comptable MCH2 et notamment tout le travail d'inventaire et d'évaluation a également contribué à des charges supérieures. La pandémie et l'obligation de télétravail a également eu son influence sur le travail de l'équipe de l'administration et les membres de l'exécutif. Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 778'955.50 et des produits pour CHF 188'665.80.

### Ordre public

Le chapitre « Ordre public » enregistre des charges en diminution de plus de 10%, soit CHF 32'311.58 et des produits légèrement inférieurs de 3.4%. La diminution des charges provient pour l'essentiel d'une limitation du nombre d'exercices et donc de frais du CSPi Petite Sarine en raison de la pandémie. Etant donné que la comptabilité du Corps est intégrée à celle de la commune, l'effet est d'autant plus marqué. Des travaux d'entretien dans les bâtiments de la protection civile et l'utilisation de la réserve correspondante pour financer ces travaux influencent également les totaux du chapitre. Il boucle donc avec des charges pour un montant de CHF 275'380.42 et des produits s'établissant à CHF 232'117.45.

### Enseignement et formation

Le chapitre « Enseignement et formation » enregistre des charges et des produits en légère diminution de CHF 29'971.23 et CHF 4'766.10. Les dépenses en lien avec la formation à tous les niveaux ont globalement diminué en raison de la pandémie, plus par le fait que les activités ont grandement été réduites que par une quelconque forme de subventionnement. Comme pour le CSPi, la commune d'Ependes intègre la comptabilité du cercle scolaire, qui a enregistré une diminution de plus de CHF 60'000.00 de ses dépenses. C'est également le cas pour l'AES qui, lui, boucle par contre avec une augmentation générale des coûts et donc des participations reçues des communes membres. Les compensations en lien avec l'introduction de la réduction du temps de travail ne peuvent pas être appliquées sur une telle structure. Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 1'811'592.77 et des produits pour CHF 591'335.90.

### Sport, culture et loisirs

Le chapitre « Sport, culture et loisirs » voit ses charges et ses produits en augmentation de CHF 20'436.48 (env. 14%). Il s'agit principalement de la participation de la commune à certains frais en lien avec l'entretien de la halle polyvalente. Le chapitre totalise des charges pour CHF 165'450.48 et des produits pour CHF 650.00.

### Santé

Le chapitre « Santé » enregistre des charges en augmentation par rapport au budget pour un total de CHF 31'008.30. Cette évolution est principalement due à la création d'un compte intitulé « Prophylaxie, lutte contre les maladies » destiné à regrouper les charges supplémentaires identifiables et pouvant être attribuées directement à la pandémie. Ce dernier se monte à CHF 56'192.05 et intègre notamment les frais supplémentaires en lien avec le nettoyage du bâtiment scolaire et de l'accueil extrascolaire, une partie des heures supplémentaires du personnel communal, l'achat de gel hydroalcoolique et de masques, ainsi que les efforts consentis sur le loyer de l'Auberge communale. Le chapitre totalise des charges pour CHF 459'432.30 et des produits pour CHF 866.95.

### Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » enregistre des charges en nette diminution de CHF 56'188.72, soit plus de 10%. La diminution des participations de la commune aux services sociaux cantonal et régional provenant de remboursements non planifiés explique cette situation généralisée aux trois communes. Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 457'347.28 et des produits pour CHF 496.00.

### Transports et communication

Le chapitre « Transports et communication » enregistre des charges en très légère augmentation par rapport au budget de CHF 1'698.01. Il n'amène pas de commentaire particulier, l'ensemble des travaux et prestations d'entretien ayant été réalisé dans les limites du budget.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 263'535.01 et des produits pour CHF 18'683.90.

### Protection et aménagement de l'environnement

Le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » enregistre des charges et des produits tous deux en nette augmentation par rapport au budget de CHF 116'419.60 (23.5%) et CHF 93'938.90 (21.2%). Divers travaux d'entretien urgents et indispensables ont dû être réalisés dans le cadre de l'approvisionnement en eau. Fort heureusement, la disponibilité d'une réserve suffisante a permis de financer ces différents travaux, équilibrant le sous-chapitre. D'importants frais en lien avec la mise à jour du PAL et des différentes procédures y relatives induisent un écart de plus de CHF 9'000.00 par rapport au budget. Un recours ayant été déposé contre la décision de la Direction de l'aménagement, nous devons vraisemblablement encore faire face à de très nombreux frais.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 611'804.60 et des produits pour CHF 536'018.90.

### Economie

Le chapitre « Economie » enregistre des charges et des produits en adéquation avec le budget et n'appelle aucun commentaire. Il totalise des charges pour CHF 4'025.00 et des produits pour CHF 5'736.00.

### Finances et Impôts

Enfin, le chapitre « Finances et impôts » enregistre des charges en diminution d'environ CHF 34'215.09, soit un peu moins de 5% et des produits en nette augmentation de CHF 584'738.85 par rapport au budget approuvé en 2019.

Avec un total des impôts dits ordinaires de CHF 3'069'304.65, soit CHF 350'164.65 de plus que budgétisé, et un total des impôts conjoncturels et aléatoires plus élevé d'environ CHF 246'000.00, les produits sont nettement plus importants qu'escompté. Les montants de la péréquation financière correspondent au budget. Les sous-chapitres regroupant les éléments du patrimoine administratif de la commune correspondent au budget. Est relevée l'information donnée préalablement concernant les travaux d'entretien à la halle polyvalente et il est enregistré une diminution de la charge d'entretien liée au maintien des installations de l'Auberge du Château.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 701'254.91 et des produits pour CHF 4'388'456.85.

Le compte de fonctionnement établi au 31 décembre 2020 pour la commune d'Ependes présente un total des charges de CHF 5'528'778.27 pour une somme des produits s'élevant à CHF 5'963'027.75. Le bouclage de l'exercice induit un excédent de produits de CHF 434'249.48, alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 164'627.00. Comme indiqué préalablement, ce résultat peut être directement attribué à des revenus plus importants qu'escompté, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers.

Ici également, la création de réserves ou d'amortissements extraordinaires n'est plus possible.



M. le Syndic demande s'il y a des questions au sujet du compte de fonctionnement et des explications données.

M. Gabriel Thévoz demande quel est le montant de l'effort financier consenti pour l'Auberge du Château.

M. le Syndic répond que le loyer a été offert pendant la fermeture du restaurant. M. le Syndic n'a pas le chiffre exact sous les yeux. Ce principe a également été appliqué au café-restaurant des Trois Sapins à Arconciel.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic passe à la présentation des comptes d'investissement.

### **2.2.2 COMPTES D'INVESTISSEMENT**

Avant de commenter le compte des investissements 2020 pour la commune d'Ependes, M. le Syndic cède la parole M. Alexis Clément, conseiller communal en charge des bâtiments communaux, pour présenter le décompte final d'investissement du remplacement des fenêtres du bâtiment communal sur le secteur d'Ependes.

#### **a) Décompte d'investissement remplacement des fenêtres du bâtiment communal, secteur Ependes**

M. Alexis Clément explique qu'afin de préserver et de valoriser une bâtisse historique tout en réalisant des économies de chauffage non négligeables, l'Assemblée communale d'Ependes a approuvé en 2019 un investissement de CHF 60'000.00 pour remplacer l'intégralité des fenêtres du bâtiment communal.

Le budget présenté reposait sur l'offre de l'entreprise Favorol Papaux SA à Treyvaux avec une marge de 5%. Suite à la faillite du groupe treyvalien, le Conseil communal d'Ependes a alors demandé deux offres supplémentaires auprès des sociétés JB Marty SA à Giffers et Noël Ruffieux & Fils SA à Gruyères. Dans les deux cas, le coût total des travaux était estimé à CHF 70'000.00. C'est finalement l'offre de JB Marty SA qui a été adjugée.

Coût final total : CHF 69'500.00 TTC

Ce ne sont pas moins de 40 fenêtres qui ont été remplacées. Pour conserver l'aspect originel du bâtiment avec ses fenêtres à croisillons, il a été nécessaire de concevoir 12 modèles différents sur mesure intégralement en bois.

Les travaux s'étant achevés à la fin de cet hiver, si cela devait s'avérer nécessaire, le Conseil communal pourrait demander l'ajout d'aérateurs (en option dans l'offre, une dizaine de pièces pour une moyenne de CHF 150.00/pce).

	Budget	Compte	Diff
Fenêtres	CHF 40'000.- HT	CHF 50'000.- HT	+20%
Montage et transformation	CHF 10'000.- HT	CHF 10'000.- HT	0%
Démontage	CHF 3'000.- HT	CHF 2'000.- HT	-33%
Débarras	CHF 2'000.- HT	CHF 2'000.- HT	0%
Frais divers	CHF 800.- HT	CHF 500.- HT	-37.5%
TVA	CHF 4'200.-	CHF 5'000.-	

M. le Syndic remercie M. Alexis Clément et parcourt succinctement le compte des investissements établi dans le cadre du boucllement.

Projets repris tels quels dans la planification financière communale :

- Aménagement d'un passage piétons sécurisé entre le Pré du Château et le chemin de la Pudressa
- Assainissements futurs pour mises en séparatif
- Nouvelle déchetterie
- Réaménagement et réfection des ruisseaux de Copy et du Russalet
- Chauffage abris PC

Ces projets seront analysés par les conseillers responsables et seront probablement soumis lors d'une prochaine assemblée.

Investissements soit en préparation, soit en cours :

- Cheminement piétonnier route de Sales
- Approvisionnement en eau dans le secteur de la Piansetà
- Aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir au cimetière communal
- Changement de la porte d'entrée principale du bâtiment scolaire

Ceux-ci feront l'objet de décomptes détaillés qui vous seront présentés lors d'une prochaine assemblée.

Projets approuvés par l'Assemblée communale d'Ependes ou au bénéfice de la délégation de compétence du Conseil communal et à ce jour totalement terminés :

- Remise en état du sentier de la Pala d'Amont
- Réfection du pont En Copy
- Aménagement d'un sentier de liaison entre le chemin de la Pala d'Amont et le chemin de la Verdure
- Achat du nouveau véhicule de l'édilité
- Rénovation de la Maison carrée en lien avec des problèmes d'humidité
- Rénovation des fenêtres du bâtiment communal

Aucun décompte ne sera présenté pour ces objets, hormis le dernier point qui vient de l'être.

L'objet n'ayant pas encore été cité concerne la rénovation de l'Auberge du Château. Cet investissement qui concerne la réfection complète du comptoir sera présenté ce soir.

En résumé et en tenant compte des participations d'autres communes, le compte d'investissement 2020 de la commune d'Ependes présente des investissements nets pour CHF 371'248.05 par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 1'393'228.00.

M. le Syndic demande s'il y a des questions relatives au compte d'investissement.

Cela n'étant pas le cas, M. le Syndic poursuit avec la présentation du bilan.

#### Bilan au 31.12.2020

Avant de présenter le bilan de l'ancienne commune d'Ependes au 31 décembre 2020, M. le Syndic tient à adresser des excuses pour la petite erreur qui s'est glissée dans le bulletin communal. En effet, les chiffres présentés ne correspondent pas aux comptes mis à disposition en parallèle de la convocation. Les informations qui étaient en consultation à l'administration et sur le site Internet de la commune correspondent quant à elles aux éléments validés par l'organe de révision.

Au terme de l'exercice 2020, la somme du bilan pour la commune d'Ependes s'élève à CHF 8'560'998.41. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF 2'406'820.94.

#### A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibilités au 31 décembre 2020 enregistrent une légère augmentation par rapport à l'exercice précédent, soit CHF 372'829.00. Le total des débiteurs ouverts pour l'exercice est conforme et ne subit pas d'évolution particulière. Le suivi de ceux-ci représente un travail important.

Les placements qui incluent les investissements relatifs à nos actifs financiers, augmentent d'environ CHF 56'000.00 pour s'établir à CHF 2'358'060.15. Les actifs transitoires concernent principalement le cercle scolaire et le CSPi. Les investissements quant à eux ont augmenté d'un peu plus de CHF 163'000.00, en lien direct avec les objets présentés préalablement. Certaines positions ont également été amorties selon les normes en vigueur.

#### Au passif du bilan

Les dettes à moyen et long termes ont diminué de près de CHF 22'000.00 suite à l'amortissement de certains prêts.

Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Globalement, les réserves diminuent d'environ CHF 88'000.00 par l'utilisation de deux d'entre-elles. Comme évoqué précédemment, il s'agit des travaux d'entretien du réseau d'approvisionnement en eau et des travaux réalisés dans les abris PC.

En augmentation de CHF 434'249.48 par rapport à l'année précédente, le bilan 2020 est équilibré.

Comme pour les deux autres communes, l'exercice 2020 aura été marqué par un résultat plus favorable qu'escompté grâce notamment à des dépenses moindres par rapport au budget et à des revenus nettement supérieurs aux prévisions.

M. le Syndic passe la parole pour toutes éventuelles questions sur le bilan de l'ancienne commune d'Ependes.

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic cède la parole à Mme Nadia Marthe de la commission financière d'Ependes pour une présentation succincte du rapport de l'organe de révision, ainsi que la lecture des conclusions de celui de la commission.

### **2.2.3 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

Mme Nadia Marthe donne lecture du rapport de l'organe de révision :

*« Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.*

*Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un total au bilan de CHF 8'560'998.41, ainsi qu'un bénéfice de CHF 434'249.48.*

*Multifiduciaire SA  
Geoffrey Kessler, Réviseur responsable  
Marc Baudin, expert-réviseur agréé »*

### **2.2.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

Mme Nadia Marthe donne lecture du rapport de la commission financière :

*« Les variations constatées entre le budget et les comptes des différents chapitres ont été clairement commentées dans le bulletin communal. Nous n'allons donc pas nous y attarder.*

*Les positions du bilan ont été vérifiées par l'organe de révision et reflètent les valeurs au 31.12.2020.*

*Nous tenons à remercier M. Didier Perrin pour la disponibilité, la bonne tenue et gestion générale des comptes, relevé également par l'organe de révision lors de la séance finale avec M. Patrick Gendre, Syndic, et Mme Isabelle Baechler, collaboratrice financière.*

*Nous tenons également à féliciter et remercier les membres du Conseil communal pour la gestion rigoureuse des dépenses qui, au final, nous a bonifié d'un très beau résultat comptable.*

*Nous recommandons à l'Assemblée d'accepter les comptes 2020 tels que présentés.*

*Le Mouret, le 31 mai 2021  
Pour la Commission financière  
Nadia Marthe, Jacques Clément et Richard Phillips »*

M. le Syndic remercie Mme Nadia Marthe pour la lecture de ces rapports et ouvre la discussion générale sur les comptes 2020 et les rapports présentés.

Comme personne ne demande la parole, M. le Syndic propose de passer au vote.

## 2.2.5 APPROBATION

**Approuvez-vous les comptes 2020 de l'ancienne commune d'Ependes ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic adresse un grand merci à Monsieur Didier Perrin pour la tenue irréprochable de ces comptes.

## 2.3 ANCIENNE COMMUNE DE SENÈDES

M. le Syndic présente enfin les comptes de l'ancienne commune de Senèdes.

Selon les dispositions légales et comme indiqué dans la convocation, les comptes ont été examinés par l'organe de révision et par la commission financière avant d'être mis à la disposition des citoyennes et des citoyens pour consultation à l'administration communale et sur le site Internet. Les organes de contrôle ont chacun émis leur rapport dont la lecture sera faite au terme de cette présentation. Les comptes seront alors soumis à l'Assemblée pour approbation lors d'un vote final.

### 2.3.1 COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les comptes établis pour l'année 2020 totalisent des charges pour CHF 492'954.02 et des produits pour CHF 502'875.81, se soldant ainsi par un excédent de produits de CHF 9'921.79 par rapport à un budget présentant un excédent de produits de CHF 161.00.

#### Administration

Le chapitre « Administration » enregistre des charges supérieures de CHF 6'543.10 et des produits inférieurs pour CHF 981.30 par rapport au budget. Ces différences sont principalement dues à la diminution des frais liés au travail de l'exécutif et au fait qu'il n'y ait qu'une seule assemblée communale. Des charges de personnel supérieures ainsi que différents frais partagés dans le cadre de la mise en place de la nouvelle commune (bureaux et informatique principalement) expliquent l'augmentation des charges. La décision de fusion n'ayant pas encore été confirmée par la population, il n'était pas raisonnable de les prévoir dans le budget.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 73'682.10 et des produits s'établissant à CHF 2'968.70.

#### Ordre public

Le chapitre « Ordre public » enregistre des charges et des produits en légère diminution de CHF 2'432.70 et CHF 1'100.00. Ces différences proviennent pour l'essentiel d'une diminution du nombre d'exercices et donc des frais du CSPi en raison de la pandémie, mais aussi d'une perception moins importante que planifiée de la taxe non-pompier.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 6'529.30 et des produits s'établissant à CHF 1'400.00.

### Enseignement et formation

Le chapitre « Enseignement et formation » enregistre des charges en légère diminution de CHF 12'886.25 et des produits légèrement supérieurs de CHF 1'061.90. A l'exception de l'Accueil extrascolaire qui n'a pas bénéficié des RHT, les dépenses en lien avec la formation à tous les niveaux ont globalement diminué en raison de la pandémie.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 194'030.75 et des produits s'établissant à CHF 1'061.90.

### Sport, culture et loisirs

Le chapitre « Sport, culture et loisirs » enregistre des charges et des produits en adéquation avec le budget et n'appelle aucun commentaire de la part du Conseil communal. Il totalise des charges pour CHF 3'635.10 sans produit.

### Santé

Le chapitre « Santé » enregistre des charges et des produits en adéquation avec le budget et n'appelle pas non plus de commentaire. Il totalise des charges pour CHF 56'234.45 sans produit.

### Affaires sociales

Le chapitre « Affaires sociales » enregistre des charges en nette diminution de CHF 31'146.06. La diminution des participations de la commune aux services sociaux cantonal et régional provenant de remboursements non planifiés explique une nouvelle fois cette situation généralisée.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 43'755.94 et des produits s'établissant à CHF 505.00.

### Transport et communication

Le chapitre « Transport et communication » enregistre des charges en légère augmentation par rapport au budget de CHF 2'180.75. Cet écart provient principalement de frais d'entretien non planifiés dans le cadre des routes communales.

Le chapitre totalise des charges pour CHF 24'326.75 sans produit.

### Protection et aménagement de l'environnement

Le chapitre « Protection et aménagement de l'environnement » enregistre des charges et des produits tous deux en augmentation de CHF 17'897.40 et CHF 16'497.25. L'utilisation des réserves dans le cadre de l'approvisionnement en eau et celui de la protection des eaux permet de couvrir la quasi-totalité des frais d'entretien et de rénovation ayant dû être engagés durant l'année. Ceci démontre par l'exemple l'importance d'avoir une tarification permettant la constitution de telles réserves.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 56'354.40 et des produits s'établissant à CHF 47'197.25.

### Economie

Le chapitre « Economie » enregistre des charges et des produits en adéquation avec le budget et n'appelle pas non plus de commentaire de notre part. Il totalise des charges pour CHF 1'828.05 sans produit.

### Finances et impôts

Enfin, le chapitre « Finances et impôts » enregistre des charges en augmentation d'environ CHF 10'000.00 et des produits en légère diminution de CHF 15'846.04 par rapport au budget approuvé en 2019.

Avec un total des impôts dits ordinaires de CHF 349'890.00 et un total des impôts conjoncturels et aléatoires de CHF 34'701.20, l'équilibre avec le budget est presque atteint. Les montants de la péréquation financière correspondent au budget. Suite à la recommandation datant de 2018 de l'Association des communes fribourgeoises, un montant de CHF 18'794.42 a été provisionné dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de fribourg.

Le chapitre totalise donc des charges pour CHF 32'577.18 et des produits s'établissant à CHF 449'742.96.

Les comptes de fonctionnement établis au 31 décembre 2020 pour la commune de Senèdes présentent un total des charges de CHF 492'954.02 pour une somme des produits s'élevant à CHF 502'875.81. Le bouclage de l'exercice induit un excédent de produits de CHF 9'921.76, alors que le budget prévoyait un excédent de produits de CHF 161.00. Comme indiqué préalablement, ce résultat peut être directement attribué à des revenus plus importants qu'escompté, mais surtout à une gestion saine et rigoureuse du budget par l'ensemble des conseillers.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite prendre la parole concernant le compte de fonctionnement et les explications données à son sujet.

Cela n'étant pas le cas, M. le Syndic passe aux comptes d'investissement.

### **2.3.2 COMPTES D'INVESTISSEMENT**

Hormis la participation de la commune à des travaux d'assainissement du système de chauffage du bâtiment scolaire d'Ependes pour un montant de CHF 2'063.25, ainsi que des frais en lien avec la mise à jour planifiée du PAL du secteur, le compte d'investissement de l'ancienne commune de Senèdes ne comporte pas d'investissement terminé nécessitant la présentation d'un décompte final. Bien au contraire, les trois autres projets présentés lors de l'assemblée des budgets de décembre 2019 n'ont pas été réalisés en 2020. Il s'agit notamment :

- du renouvellement du matériel informatique qui a été reporté en raison de la fusion ;
- de travaux de réfection au cimetière d'Ependes qui seront finalement réalisés en 2021 et dont Bois-d'Amont portera la charge avec la commune de Ferpicloz ;
- et d'une dépense non périodique planifiée dans le cadre de la corporation Forêts-Sarine.

En résumé et relevant qu'il ne comporte pas de produit, le compte d'investissement 2020 de la commune de Senèdes présente des investissements nets pour CHF 9'641.95 par rapport à des dépenses budgétisées de CHF 21'411.00.

M. le Syndic demande s'il y a des questions relatives au compte d'investissement.

Comme la parole n'est pas demandée, M. le Syndic passe à la présentation du bilan.

### Bilan au 31.12.2020

Au terme de l'exercice 2020, la somme du bilan pour la commune de Senèdes s'élève à CHF 161'072.38. Le capital a été augmenté du résultat du compte de fonctionnement et atteint la somme de CHF -98'422.54.

#### A l'actif du bilan

Les avoirs et disponibilités au 31 décembre 2020 sont en légère baisse par rapport à l'exercice précédent et sont principalement dus à l'encaissement de la plupart des débiteurs sur impôts ouverts pour des périodes antérieures. Concernant les placements et investissements, il n'y a que peu de changements étant donné que des amortissements extraordinaires avaient été acceptés lors du bouclage 2019. La clôture d'un compte épargne Bonus dans la perspective de la fusion induit la diminution de la position y relative.

#### Au passif du bilan

Les dettes à moyen et long termes ont diminué de CHF 22'000.00 suite au remboursement d'un emprunt accordé par la commune de Ferpicloz.

Comme il se doit, ces engagements financiers sont tout à fait conformes aux décisions de l'Assemblée.

Etant donné le résultat positif de l'exercice, le Conseil communal a décidé, en accord avec les anciens élus, d'affecter un montant de CHF 18'794.42 à la provision dans le cadre de la recapitalisation de la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg. Les réserves diminuent de CHF 16'888.20, car deux d'entre-elles ont été intégralement utilisées durant l'exercice.

En augmentation de CHF 5'868.24 par rapport à l'année précédente, le bilan 2020 est équilibré.

Comme pour les deux autres communes, l'exercice 2020 aura été marqué par un résultat plus favorable d'escompté grâce notamment à des dépenses moindres par rapport au budget.

M. le Syndic demande s'il y a des questions concernant le bilan de l'ancienne commune de Senèdes.

Etant donné qu'il n'y a pas de question, M. le Syndic passe la parole à M. François Gummy de la commission financière de Senèdes pour une présentation succincte du rapport de l'organe de révision ainsi que la lecture des conclusions de celui de la commission.

### **2.3.3 RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION**

M. François Gummy donne lecture du rapport de l'organe de révision :

*« Selon notre appréciation, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux principes de la comptabilité publique.*

*Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis présentant un excédent de revenus de fonctionnement de CHF 9'921.79, un excédent de charges d'investissement de CHF 9'641.95 et un découvert comptable de CHF 98'422.54 ressortant du bilan au 31 décembre 2020.*

*Nous portons à votre connaissance que les comptes annuels 2020 de votre commune présentent toujours un surendettement comptable. Compte tenu de la fusion au*



1<sup>er</sup> janvier 2021 de votre commune ainsi que de l'instauration de la nouvelle loi sur les finances communales, cette situation ne sera que passagère.

GEFID SA  
Claude Brodard, Expert-réviseur agréé »

#### **2.3.4 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE**

M. François Gumy donne lecture du rapport de la commission financière :

« L'auditeur confirme que, la comptabilité et les comptes annuels sont conformes aux dispositions de droit public en matière de tenue des comptes communaux.

La commission financière recommande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels et d'en donner décharge au Conseil communal.

Senèdes, le 31 mai 2021  
Pour la commission financière  
François Gumy, Joseph Rotzetter et Jean-Luc Dousse »

M. le Syndic remercie M. Gumy pour la lecture de ces rapports et ouvre la discussion générale sur les comptes 2020 et les rapports présentés.

Comme personne ne demande la parole, M. le Syndic propose de passer au vote.

#### **2.3.5 APPROBATION**

**Approuvez-vous les comptes 2020 de l'ancienne commune de Senèdes ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic adresse un grand merci à Madame Valérie Gilliéron et à M. Didier Perrin pour la tenue irréprochable de ces comptes.

### **3. APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 55'000.- POUR LE REMPLACEMENT DU BAR DE L'AUBERGE DU CHÂTEAU, SECTEUR EPENDES**

Pour cet objet, M. le Syndic passe la parole à M. Alexis Clément, responsable des bâtiments communaux.

M. Alexis Clément rappelle que lors du rachat de l'Auberge du Château par la Commune d'Ependes, un certain nombre de travaux de rafraîchissement avaient été réalisés. Le bar (comptoir à l'accueil) quant à lui est resté dans son état originel et a été plus qu'amorti pendant plusieurs dizaines d'années. Au-delà de son aspect esthétique désuet et de sa non-praticité,

la majorité des équipements qu'il contient (bloc froid, cave à vin, ...) sont également très usés et impliquent régulièrement des frais d'entretien conséquents.

Le projet a été dessiné par Raboud Group SA à Bulle en 2020. Pour la réalisation, trois demandes d'offre ont été soumises :

- Raboud Group SA à Bulle
- Gilbert L'Homme SA à Mézières
- Menuiserie Barras à Lossy

Le choix du Conseil communal s'est finalement porté sur la société Gilbert L'Homme SA pour la qualité de son offre et le prix final.

Afin de garantir une longue durabilité, les tablettes initialement prévues en stratifié ont été remplacées par des tablettes en quartz. Cela explique la modification de l'investissement prévu initialement.

Les travaux ont été préplanifiés de façon à entraver le moins possible la réouverture de l'Auberge.

Afin d'améliorer sensiblement le confort des clients et des employés de l'Auberge du Château, le Conseil communal propose de réaliser cet objet pour un investissement total de CHF 55'000.-.

Démontage et évacuation des éléments existants	CHF	3'500.00 TTC
Agencement arrière du bar (avec évier, cave à vin et éclairage LED) <i>Pièces, fabrication et montage</i>	CHF	11'000.00 TTC
Agencement avant du bar <i>Pièces, fabrication et montage</i>	CHF	8'000.00 TTC
Boutelier suspendu (avec éclairage LED) <i>Pièces, fabrication et montage</i>	CHF	8'500.00 TTC
Bloc froid <i>Pièces, montage et raccordement</i>	CHF	13'000.00 TTC
Tablettes en quartz <i>Pièces et pose</i>	CHF	8'000.00 TTC
Divers et imprévus	CHF	3'000.00 TTC
<b>Total</b>	<b>CHF</b>	<b>55'000.00 TTC</b>

M. Alexis Clément demande s'il y a des questions concernant cet investissement.

M. Michel Riedo espère que le matériel sera solide.

M. Alexis Clément répond par l'affirmative. Le but est bien entendu que ces agencements durent plusieurs années. C'est également pour cette raison que le quartz a été choisi plutôt que le stratifié pour le plan de travail.

Mme Sylvie Heimo demande si le restaurateur a été consulté par rapport à ces travaux.

M. Alexis Clément confirme que les choix ont été faits en collaboration avec le restaurateur étant donné que c'est lui qui exploite l'établissement.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic remercie M. Alexis Clément pour sa présentation et propose de passer au vote.

**Approuvez-vous l'investissement de CHF 55'000.- pour le remplacement du bar de l'Auberge du Château, secteur Ependes ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **4. APPROBATION D'UN INVESTISSEMENT DE CHF 49'000.- POUR LA RÉPARATION D'UNE CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU AU CHEMIN DU CHENAILLON, SECTEUR ARCONCIEL**

Pour cet objet, M. le Syndic passe la parole à M. Marc Monney, responsable des eaux.

M. Marc Monney présente le plan et informe qu'une fuite d'eau a été détectée sur la conduite qui se trouve au chemin du Chenaillon à Arconciel, au-dessus de la route de Treyvaux et du quartier Sur-le-Moulin. Lors de la creuse, il a été constaté que cette conduite avait déjà été réparée deux fois, qu'elle datait d'environ 50 ans et qu'elle était en acier. Afin de trouver sur quel bras se trouvait cette fuite, il a fallu manipuler les vannes. Les abonnés ont eu la désagréable surprise de se retrouver avec une eau couleur rouille à leur robinet. Par chance, cela n'a pas duré. De plus, cette conduite a, à ses deux extrémités, des bras morts d'environ 6m d'un côté et 20m de l'autre. Ceci nécessite des vannes de purge sur ces bras pour ne pas laisser l'eau stagner.

Suite à ces constatations, le Conseil communal a décidé de remplacer cette conduite (en noir sur le plan), de réviser l'hydrant et de changer la vanne de secteur. Le crédit se compose de la façon suivante :

Travaux de génie civil	CHF 17'000.00
Sanitaire	CHF 25'500.00
Divers et imprévus	CHF 3'000.00
TVA	CHF 3'000.00
<b>Total</b>	<b>CHF 48'500.00</b>

Le Conseil communal recommande d'accepter cet investissement pour un montant de CHF 49'000.00.

Y a-t-il des questions ?

M. Emmanuel Monney demande pour quelles raisons la commune n'a pas prévu de poser la borne hydrante au bout de la conduite.

M. Marc Monney répond qu'en raison de la topologie du terrain (grand talus), elle n'aurait pas été optimale à cet endroit, surtout si les pompiers doivent l'utiliser. L'accès est difficile avec un camion tonne-pompe. Le chemin se trouve dans la forêt et est très étroit. Le but n'est pas forcément de déplacer cette borne hydrante.

M. Emmanuel Monney suggère de poser une vanne de purge à la fin de la conduite pour en faciliter l'entretien.

M. Marc Monney répond qu'une vanne de purge existe déjà au niveau de la borne hydrante pour la conduite montante.

Avec la conduite traversante, les bras-morts aux deux extrémités vont disparaître. Il est, de plus, encore possible d'utiliser la vanne de purge de la borne hydrante.

Les vannes ne sont dès lors plus utiles dans la nouvelle constellation du tuyau.

Comme la parole n'est plus demandée, M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour sa présentation et propose de passer au vote.

**Approuvez-vous l'investissement de CHF 49'000.- pour la réparation d'une conduite d'adduction d'eau au chemin du Chenailon, secteur Arconciel ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **5. ELECTION DE L'ORGANE DE RÉVISION DES COMPTES 2021-2023**

Avant de procéder à l'élection du premier organe de révision de la commune de Bois-d'Amont, le Conseil communal tient à exprimer ses remerciements aux sociétés BDO SA, Multifiduciaire SA et Gefid SA et à leurs collaborateurs pour le travail accompli. Avec la fusion et le bouclage des comptes présentés ce soir, leurs mandats respectifs prennent fin.

Selon l'article 57 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), l'organe de révision est désigné par l'Assemblée communale pour assurer un contrôle externe de la comptabilité et des comptes. Il est proposé par la commission financière et est au bénéfice d'un mandat portant sur un à trois exercices, pouvant être renouvelé une ou plusieurs fois, mais pour une durée totale ne pouvant excéder six exercices.

Après consultation avec les trois commissions financières élues pour les trois anciennes communes, plusieurs demandes d'offre ont été formulées à l'attention de différentes sociétés de la place. Elles ont ensuite été analysées par ces mêmes commissions.

Elles vous proposent ce soir de nommer la société BDO SA à Villars-sur-Glâne pour un premier mandat de trois ans.

Y a-t-il des questions ou des remarques à l'adresse des commissions financières ou concernant la proposition formulée ce soir ?

Etant donné que cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Acceptez-vous de mandater la société BDO SA en tant qu'organe de révision des comptes pour les exercices 2021-2023 ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic remercie les commissions financières pour leur choix et les personnes présentes ce soir pour la confiance témoignée.

Avant de poursuivre avec le point suivant, le Conseil communal tient à prendre une minute pour remercier les membres des trois commissions financières pour leur travail tout au long de ces années. Leur expérience et compétences ont été un réel atout pour la bonne gestion financière des communes pour lesquelles ils œuvraient.

Il est ce soir pris congé des membres de ces commissions et le Conseil communal tient à relever la très bonne collaboration et la grande disponibilité depuis le début de l'année. Il tient également à leur exprimer un grand merci.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

## **6. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION FINANCIÈRE POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026**

Selon l'article 70 de la Loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFCo), la commission financière se compose d'au moins cinq membres, élus par l'assemblée communale pour la législature parmi les citoyens et citoyennes actifs de la commune. Ces attributions, détaillées à l'article 72, sont notamment :

- d'examiner le plan financier et le budget ;
- d'examiner les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote de l'assemblée communale ;
- d'examiner les propositions de modification des coefficients et taux d'impôts ;
- d'examiner les règlements ou modifications de règlements portant sur des taxes ;
- de prendre position sur le rapport de l'organe de révision à l'intention de l'assemblée communale ;
- et d'émettre une proposition de désignation de l'organe de révision.

Pour la législature 2021-2026, le Conseil communal propose d'élire les personnes suivantes pour constituer cette commission financière :

- M. François Carballet, wealth management d'une grande banque ;
- Mme Isabelle Angelical, responsable finances et administration, tous deux du secteur d'Arconciel et anciennement membres de la commission financière de l'ancienne commune d'Arconciel ;
- M. Philippe Bapst agriculteur, ancien conseiller communal en charge des finances ;
- M. Jaques Clément, économiste et agriculteur anciennement membre de la commission financière, tous deux habitants d'Ependes ;
- M. Jacky Rohrer, conseiller en assurance, établi à Senèdes.

Cette nouvelle commission pourra dès lors compter sur une pluralité de compétences et relever les nouveaux défis auxquels la nouvelle loi sur les finances communales les destine.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite faire part de ses remarques ou aurait d'autres propositions.

Comme ce n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous la constitution de la commission financière pour la législature 2021-2026 telle que présentée ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

M. le Syndic adresse d'ores et déjà ses remerciements aux personnes nommées pour leur engagement et pour leur travail au sein de cette commission.

## **7. APPROBATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SCOLAIRE**

M. le Syndic cède la parole à Mme Patricia Dousse, responsable des écoles, pour la présentation de ce règlement.

Mme Patricia Dousse indique que ce règlement a été élaboré à partir du règlement-type de la Direction de l'instruction publique (DICS).

Il est lui-même basé sur :

- la loi du 9 septembre 2014 sur la scolarité obligatoire ;
- le règlement du 19 avril 2016 de la loi scolaire ;
- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes ;
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes ;
- et l'ordonnance du 24 septembre 2019 fixant des montants maximaux facturables dans le cadre de la scolarité obligatoire.

Il se réfère également à la convention intercommunale de 2021 entre les communes de Bois-d'Amont et Ferpicloz, pour le cercle scolaire que nous connaissons.

Il a été élaboré sur la base des règlements communaux des anciennes communes d'Arconciel, Ependes et Senèdes, ainsi que celui de la commune de Ferpicloz

Ce règlement détermine le fonctionnement et la gestion de l'école primaire du cercle scolaire de Bois-d'Amont et Ferpicloz.

Il régit entre autres l'organisation et le financement des transports scolaires, le périmètre scolaire, la répartition des classes ainsi que les horaires et jours de congé hebdomadaires.

Ce nouveau règlement entrera en vigueur dès son approbation par la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'approuver ce nouveau règlement scolaire.

M. Patrick Gendre remercie Mme Patricia Dousse pour ces explications. Dans le cadre du processus de validation de ce règlement par les autorités étatiques, il a été demandé de le soumettre aux trois commissions financières. Ces dernières n'ont formulé aucune remarque particulière et ont toutes trois émis des préavis favorables.

M. le Syndic demande si quelqu'un souhaite formuler une question ou une remarque.

Comme personne ne souhaite prendre la parole, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous le Règlement communal scolaire tel que présenté ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **8. APPROBATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL CONCERNANT L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES)**

M. le Syndic cède une nouvelle fois la parole à Mme Patricia Dousse, pour la présentation du règlement communal concernant l'Accueil extrascolaire.

Mme Patricia Dousse indique que ce règlement est basé sur :

- l'ordonnance du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour et son règlement d'application du 27 septembre 2011
- la loi cantonale du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse et son règlement d'application

- l'ordonnance cantonale du 18 décembre 2016 concernant la protection de l'enfant et de l'adulte

Les directives de la Direction de la santé et des affaires sociales du 1<sup>er</sup> mars 2011 sur les structures d'accueil extrascolaire. Le présent règlement régit l'organisation ainsi que les conditions d'admissions et de la fréquentation de l'accueil extrascolaire par les enfants des classes de 1H à 8H de la commune de Bois-d'Amont.

Il détermine également les obligations résultant de l'inscription, les motifs pouvant mener à une suspension ou à une exclusion de l'accueil extrascolaire ainsi que les horaires et le barème des tarifs. Un règlement d'application en découle pour les questions plus précises.

La philosophie de l'ensemble est basée sur les règlements approuvés il y a 3 ans dans les trois anciennes communes.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver ce nouveau règlement sur l'accueil extrascolaire.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Dousse pour sa présentation.

Dans le cadre du processus de validation de ce règlement par les autorités étatiques, il nous a été demandé de le soumettre aux trois commissions financières. Ces dernières n'ont formulé aucune remarque particulière et ont toutes trois émis des préavis favorables.

M. le syndic demande s'il y a des questions ou des remarques au sujet de ce Règlement.

Comme il n'y a pas de question, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous le Règlement communal concernant l'accueil extrascolaire (AES) tel que présenté ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **9. APPROBATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL DE SUBVENTIONNEMENT DES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉSCOLAIRE**

Suite aux différents préavis des services de l'Etat, ce règlement change de nom et s'intitule désormais « Règlement communal de subventionnement des structures d'accueil préscolaire ». M. le Syndic cède une nouvelle fois la parole à Mme Patricia Dousse, pour sa présentation.



Ce nouveau règlement, précédemment nommé règlement communal d'exécution de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, est basé sur les articles 6 et 11 de la loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial ainsi que sur l'ancien règlement de la Commune d'Ependes du 19 avril 1999.

Il a pour but de garantir l'application de la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour et de régir l'octroi des subventions aux structures d'accueil de la petite enfance qui sont autorisées d'exercer une activité. Il précise également le mode de fonctionnement des subventions pouvant être accordées.

Le présent règlement entre en vigueur dès son approbation par la Direction de la Santé et des affaires sociales.

Le Conseil Communal propose à l'Assemblée d'approuver ce nouveau règlement des subventionnements des structures d'accueil préscolaire.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Dousse pour sa présentation.

Dans le cadre du processus de validation de ce règlement par les autorités étatiques, il nous a été demandé de le soumettre aux trois commissions financières. Ces dernières n'ont formulé aucune remarque particulière et ont toutes trois émis des préavis favorables.

M. le Syndic demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce Règlement.

Comme cela n'est pas le cas, M. le Syndic propose de passer au vote.

**Approuvez-vous le Règlement communal de subventionnement des structures d'accueil préscolaire tel que présenté ?**

**Pour : unanimité**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10. APPROBATION DES STATUTS DE L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LA SARINE (ARS)  
ADOPTÉS LE 4 FÉVRIER 2021 PAR LA CONFÉRENCE RÉGIONALE POUR DES  
INFRASTRUCTURES RÉGIONALES ET UN DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL COORDONNÉ  
(CRID)**

M. le Syndic cède à présent la parole à M. Alexandre Oberholzer, conseiller communal en charge de l'aménagement du territoire, membre actif de plusieurs groupes de travail liés à l'élaboration du plan directeur du district de la Sarine et délégué pour la commune de Bois-d'Amont à la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné.

M. Oberholzer présente les statuts de la nouvelle Association régionale de la Sarine.

M. Alexandre Oberholzer annonce qu'il s'agit de l'occasion pour le Conseil communal, comme indiqué lors de l'assemblée communale du 22 mars dernier, de présenter dans les grandes lignes les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS).

Le 4 février dernier, les représentants des communes sarinoises ont adopté à l'unanimité les statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) qui sera chargée d'approuver le futur Plan Directeur Régional (PDR) du district.

En effet, la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions modifiée en 2019 prévoit l'obligation pour les régions d'établir un PDR dans un délai de trois ans dès l'approbation du nouveau Plan directeur cantonal par la Confédération, ce qui a aussi été fait en 2019.

Nous sommes donc dans les temps pour que l'adoption des statuts de cette association voie le jour en 2022. Elle constituera une nouvelle étape importante dans la concrétisation d'une vision commune en matière de planification territoriale, de coordination et de collaboration pour l'ensemble des communes du district.

La Sarine est le district le plus peuplé du canton de Fribourg, avec 34% de la population, soit environ 2,5 fois plus dense que la moyenne cantonale. Son économie représente près de la moitié de la production de biens et de services, dit le produit intérieur brut.

Pour une entrée en vigueur en 2022, les statuts de l'ARS doivent être soumis aux législatifs communaux de toutes les communes du district pour approbation courant 2021.

Comme indiqué dans la convocation, les statuts ne sont pas lus. Toutefois, M. Oberholzer présente :

- les **objectifs** de cette association ;
- les **points forts des années récentes** de ce long chemin initié en 1974 ;
- les **éléments clés des articles relevant** qui, pour certains par le passé, avaient rencontré des difficultés dans ce district très diversifié.

**1<sup>er</sup> volet** : Les **objectifs principaux** de l'association sont :

- renforcer le poids des régions dans la planification territoriale en cohérence avec les nouveaux impératifs fixés par le droit fédéral en matière de planification à l'échelle supra-communale ;
- veiller à un équilibre centre urbain - communes périphériques, et prendre en compte leurs caractéristiques territoriales dans le cadre de leur développement futur ;
- préserver un rapport équilibré entre la population et l'emploi ;
- favoriser le développement de la région dans le respect des principes issus du développement durable dans les stratégies et les mesures à prendre.

Avec ces objectifs, l'association se devra d'être à la hauteur de ses ambitions. Il appartient aux responsables politiques d'avoir les compétences et la hauteur de vue nécessaires pour jouer collectif et voir l'intérêt du district dans sa globalité, loin des prés carrés ou des petites chapelles.

## **2<sup>ème</sup> volet : Les points forts des années récentes, depuis 2011**

Comme chacun peut le constater, il s'agit presque d'un serpent de mer. Mais lorsque l'on parle d'aménagement, de développement, de coordination, d'intégration de toutes les parties, compte tenu de changements législatifs jusqu'au niveau fédéral, ayant des conséquences au niveau du canton et des communes, il faut effectivement une certaine patience pour voir le résultat.

M. Alexandre Oberholzer débute depuis l'année 2011 où l'avis des communes de la Sarine a été très partagé dans le texte de statuts qui leur était soumis.

Les questions qui ont posé problème concernaient notamment la création d'un fonds d'investissement et son financement ainsi que la clé de répartition entre les communes. Il n'est pas possible de forcer le chemin avec 11 communes qui étaient contre ce projet et 3 qui se sont abstenues.

En 2012, un nouveau projet de statuts a été retravaillé, avec la suppression du fonds d'investissement et l'étude d'une entente intercommunale relative à l'implantation d'un centre cantonal de natation dans le Grand Fribourg. On parlait donc déjà de piscine à l'époque. Petit clin d'œil, une piscine verra le jour à Marly, sur le site de l'éco-quartier du MIC en automne 2022. C'est toutefois un autre projet, mais qui lui, va se concrétiser, le permis de construire ayant été délivré en janvier 2021.

Pour revenir à 2012, les travaux allaient donc reprendre leur cours, il a fallu s'adapter à la modification de la Loi sur l'Aménagement du Territoire approuvée par la population suisse en 2013, visant à freiner le mitage du territoire avec une meilleure utilisation des réserves de terrains existantes, pour une densification de qualité.

Dans notre district, il existe le centre - l'agglomération (dite Agglo) et les communes périphériques. Ce plan directeur de la Sarine doit donc aussi prendre en compte les intérêts des communes de l'agglomération (qui sont au nombre de 10) et celles qui sont en dehors (qui sont au nombre de 16), comme la nôtre, mais aussi Gibloux, Prez ou Grolley.

Autre couche du mille-feuille de l'aménagement, il y a les projets d'agglomération, liés à Fribourg-Agglo. Il est à relever que ces projets découlent d'une politique mise en place par la Confédération dans les années 1990, la Confédération ayant compétence d'examiner tous les projets d'agglomération, sous leurs angles principaux :

- renforcer la qualité de vie ;
- garantir la compétitivité ;
- développer un tissu urbain de qualité ;
- et mettre en place une coordination efficace.

Afin de coller les 2 projets « Plan Directeur Régional de la Sarine » et « Plan d'agglomération », 6 ans ont été nécessaires pour arriver à une maturation et une vision d'ensemble cohérente, avec l'assentiment de toutes les communes, pour que l'obligation légale ancrée dans la LATeC modifiée en 2019 de créer ce Plan Directeur Régional dans les 3 ans puisse ainsi se faire en 2022.

Il s'agit d'un sacré travail de coordination pour mettre toutes les pièces du puzzle en temps voulu.

### **3<sup>ème</sup> et dernier volet : Les éléments clés des articles relevant des statuts : Buts et Moyens**

Les buts se développent selon 4 axes

- promouvoir sur le plan régional l'ensemble des aspects du développement ;
- favoriser la coordination des tâches et activités des différentes associations, agglomération ou collectivités publiques de la région ;
- représenter les intérêts des communes de la Sarine auprès des autorités et institutions, publiques ou privées, pour les objets pour lesquels elles n'ont pas explicitement délégué cette compétence ;
- accomplir les tâches et procéder aux études en rapport avec l'aménagement régional et la politique d'innovation régionale.

#### **Assemblée des délégués**

- toutes les communes y sont représentées, au minimum avec un délégué par commune ;
- il n'y a pas plus de la majorité des voix pour une commune ;
- l'assemblée adopte le budget, approuve les comptes annuels et le rapport de gestion ;
- elle adopte les Plans directeurs régionaux ;
- elle décide à la majorité des voix exprimées.

#### **Comité de direction**

- il est composé de 11 à 15 membres, élus pour 5 ans ;
- il doit veiller à une représentation régionale équitable ; ce point sera essentiel pour profiler notre région et porter ses intérêts avec une vision fédératrice, ravivée et dynamique ;
- il peut constituer des groupes de travail ;
- il désigne un bureau avec 3 à 5 membres ;
- il nomme le ou la secrétaire régional-e de l'association et élabore son cahier des charges.

#### **Secrétariat régional**

Une certaine rationalité et recherche de synergie doivent se faire. L'idée émise était d'évaluer l'opportunité de confier ce mandat à l'Agglo.

#### **Clé de répartition**

- les dépenses de l'Association sont réparties entre les communes membres en fonction de leur population légale ;
- en cas de projet avec intérêt particulier pour une ou plusieurs communes, une autre clé de répartition est possible (majorité qualifiée avec  $\frac{3}{4}$  des voix et  $\frac{3}{4}$  de la population légale des communes).

Pour information, le district de la Sarine ne fait pas cavalier seul. En Gruyère, l'Association régionale a été créée. Fin avril 2021, elle a mis en consultation son Plan directeur régional (PDR). Fruit d'un travail de plus de trois ans, ce projet fait le pari d'un développement plus durable et plus raisonné. Idem pour la Veveyse et la Glâne, qui travaillent également ensemble depuis longtemps.

Il est donc grand temps que la Sarine se mette à l'unisson et aille de l'avant.

M. Alexandre Oberholzer remercie l'Assemblée pour son attention et demande s'il y a des questions ou des remarques concernant la création de cette nouvelle association.

M. Emmanuel Monney demande ce qu'il se passerait si une commune n'adoptait pas les statuts de l'ARS. Le Plan directeur ne serait alors pas validé ?

M. Alexandre Oberholzer précise que le but est que toutes les communes soient membres de l'ARS. Pour l'instant toutes les communes ont voté favorablement pour le projet de statuts. M. Oberholzer est d'avis qu'une commune qui n'est pas membre de l'ARS n'est tout simplement pas représentée et n'a pas son mot à dire. L'objectif est que toutes les communes soient enfin d'accord suite à quelques échecs, notamment en 2011.

Selon M. Christian Clément, le Conseil d'Etat pourrait forcer une commune à intégrer une association s'il existe un intérêt commun, en application de la Loi sur les communes.

M. le Syndic adresse ses remerciements à M. Alexandre Oberholzer pour cette présentation et propose de passer au vote.

***Approuvez-vous les statuts de l'Association régionale de la Sarine (ARS) adoptés le 4 février 2021 par la Conférence régionale pour des infrastructures régionales et un développement régional coordonné (CRID) ?***

***Pour : unanimité***

***Contre : 0***

***Abstention : 0***

## **11. INFORMATIONS ET DIVERS**

### **INFORMATIONS**

Avant d'ouvrir la discussion générale, le Conseil communal souhaite encore donner quelques informations.

#### Dépôt de branches : limitation

M. le Syndic cède la parole à M. Marc Monney, responsable du dicastère des déchets.

M. Marc Monney indique que le Conseil communal a introduit un volume de branches de 5m<sup>3</sup> maximum par année par propriétaire. Cette restriction a été décidée en raison d'abus. En effet, en 5 mois nous avons déjà dû broyer à deux reprises les branches qui sont stockées sur notre place qui peut accueillir approximativement 200m<sup>3</sup>. En comparaison, le village d'Ependes broyait environ 300m<sup>3</sup> par année. Donc, en effectuant un rapide calcul avec la fusion, le volume double, c'est-à-dire environ 600m<sup>3</sup>. Actuellement, avec le broyage du printemps et en extrapolant l'automne, nous arrivons à 800m<sup>3</sup>. Des propriétaires qui déposaient plus de 30m<sup>3</sup> de branches ont été interpellés. En effet, la déchetterie n'est pas

prévue pour accueillir toutes les branches issues de rénovation mais seulement lors de travaux d'entretien. C'est exactement le même principe avec les déchets inertes. En cas de rénovation, il incombe au propriétaire de payer l'évacuation (par exemple avec une benne) et non à la collectivité.

Il est vrai qu'il est difficile de contrôler tout le monde. Actuellement, l'organisation de cet endroit de dépôt permet aux utilisateurs de décharger leurs branches librement durant la journée sans contrainte. Le Conseil communal ne souhaite pas arriver à devoir clôturer la zone avec des horaires et un surveillant, ce qui augmenterait les coûts pour la commune, donc pour les contribuables. C'est pourquoi le Conseil communal compte sur le bon sens et l'honnêteté de chacun pour choisir le bon mode de dépôt des branches, dans l'intérêt de tous.

M. le Syndic remercie M. Marc Monney pour ces explications.

#### Accueil extrascolaire : ouverture du mercredi

M. le Syndic cède maintenant la parole à Mme Patricia Dousse qui souhaite présenter à l'Assemblée une adaptation concernant les horaires d'ouverture de l'AES.

Le Conseil Communal a pris la décision qu'à partir de la prochaine rentrée scolaire 2021-2022, l'accueil extrascolaire ouvrirait ses portes le mercredi toute la journée et non plus uniquement le mercredi matin.

Pour plus d'informations, les personnes qui le souhaitent peuvent s'adresser à Mme Nicole Garraux, responsable de l'accueil extrascolaire.

M. le Syndic adresse ses remerciements à Mme Patricia Dousse pour ces informations.

#### Défibrillateurs

M. le Syndic donne la parole à Mme Patricia Horner concernant les défibrillateurs installés sur le territoire communal.

Mme Patricia Horner répond à la question « Pourquoi notre commune de Bois-d'Amont dispose-t-elle de défibrillateurs ? »

Après un arrêt cardiaque, chaque seconde compte. En Suisse, plus de 10'000 personnes meurent chaque année d'un arrêt cardiaque soudain. La plupart de ces cas se produisent en dehors de l'hôpital. Il est donc d'autant plus important d'avoir un défibrillateur à portée de main. Les défibrillateurs externes automatiques vous guident tout au long du processus de réanimation grâce à des affichages écrits et à des indications vocales. Il n'est donc pas nécessaire d'être un professionnel pour utiliser un défibrillateur. Il n'y a pas lieu de s'inquiéter, le défibrillateur ne délivre un choc qu'en cas de nécessité. Il est important d'appeler le 144 immédiatement et de commencer le massage cardiaque sans délai.

Les défibrillateurs se trouvent :

- sur le secteur d'Arconciel : à l'administration communale ;
- sur le secteur d'Ependes : le premier à l'ancienne administration communale et le 2<sup>ème</sup> à la route de Sales 49 ;
- sur le secteur de Senèdes : un défibrillateur a été commandé et sera posé à l'impasse de l'Etoile 3.

M. le Syndic remercie Mme Patricia Horner pour ces informations.

#### Commission de l'énergie

M. le Syndic passe à présent la parole à M. Alexandre Oberholzer qui souhaite donner quelques informations concernant la nouvelle commission de l'énergie et ses différentes tâches, ainsi que quelques explications au sujet des constructions dans les différents secteurs de la commune.

M. Alexandre Oberholzer annonce que le Conseil communal est à la tâche depuis 5 mois afin de mettre en place la nouvelle commune, soit gérer l'organisation et les processus, le flux important des dossiers qui étaient en cours dans les 3 anciennes communes, mais aussi répondre aux priorités et aux urgences de certains dossiers.

Concernant l'énergie et l'environnement, il est vrai que cela existait dans les anciennes communes, mais l'action était plutôt au coup par coup, avec la gestion de quelques dossiers. Il s'agissait d'un thème mais pas forcément composé d'un éventail d'objets larges et concrets. Les tâches liées à l'énergie et à l'environnement, comme l'ensemble des tâches des sept dicastères principaux, sont consultables sur le site Internet de Bois-d'Amont, rubrique « Administration et autorités / Conseil communal / Répartition des tâches ».

La volonté du nouveau Conseil communal de Bois-d'Amont d'identifier ce sujet comme un dicastère avec des axes plus clairs a été couplée avec la création d'une commission de l'énergie, en place depuis un mois. Elle est distincte de la commission de l'aménagement, par certaines compétences métier et également par le fait que tous ses dossiers représentent une activité importante. Elle a du reste été reconstituée dernièrement avec un habitant de Senèdes.

L'inventaire de l'existant est la base pour l'identification des axes d'actions, les planifier, les mettre au budget puis de les mettre en œuvre.

L'illumination des lampadaires, respectivement l'étude de l'éclairage et de la possibilité d'extinction durant une partie de la nuit est un des thèmes liés à l'efficacité énergétique, tout comme nos bâtiments communaux, le chauffage à distance, la mobilité électrique ou l'installation de photovoltaïque sur les toits.

La commission de l'énergie va faire un état des lieux des axes d'actions possibles, puis une discussion se fera au sein du Conseil communal. L'objectif est de faire ce premier pas d'ici la fin de l'automne pour voir les démarches qui nécessiteraient d'être mises au budget 2022, en fonctionnement ou en investissement. Comme on peut le voir, pas de baguette magique, les actions doivent suivre des jalons pour être mises en œuvre.

## Constructions

La commune de Bois-d'Amont connaît un certain nombre de chantiers de construction, sur les trois anciennes communes. Ces travaux ont fait l'objet de décisions tant communales que préfectorales.

Dans les deux cas, il appartient à la commune d'être l'autorité d'exécution et de supervision des travaux, vérifiant que ceux-ci soient réalisés selon le permis de construire.

Cette tâche est importante en termes de responsabilités et de ressources. M. Alexandre Oberholzer se souvient d'une discussion il y a quelques mois avec un habitant de la commune qui disait que pour les constructions il n'y avait pas grand-chose à faire, tout se décide et se fait par le canton. Ce n'est pas exactement ainsi et c'est pourquoi le Conseil communal a doté le service des constructions, déjà avec l'ancienne commune d'Arconciel, d'une personne qui chapeaute tous les dossiers. La mise en place de ce nouveau service technique est un des objectifs de la nouvelle commune.

Pour ces 5 premiers mois : plus de 110 dossiers de constructions ou d'aménagement, que cela soit des préavis communaux, décisions communales, contrôles en cours ou en fin de travaux pour boucler des dossiers par le certificat de conformité, points de situation sur des dossiers d'importance liés à l'aménagement ou à de nouveaux projets, traitement de dénonciations ou demandes de mises en conformité, ont été traités lors des séances du Conseil communal.

Fait nouveau, le Conseil communal connaît aussi depuis peu des oppositions ou des courriers d'avocats pour des objets de minime importance. Cela peut charger démesurément l'activité de la commune. Au moindre écart, il y a dénonciation, courrier à l'autorité ou invectives entre voisins. Le Conseil communal regrette ces façons de faire. Il fait bien entendu son possible pour régler les choses, s'assurer de ce qui est décidé et fait sur le terrain, que la sécurité des chantiers soit respectée, en rappelant le propriétaire ou le promoteur. Le terme de police des constructions porte effectivement bien son nom. Mais il ne peut pas être jour et nuit derrière chaque chantier ou travaux, il peut agir soit parce qu'il en a connaissance par le suivi, soit par dénonciation ou par échantillonnage, en faisant des pointages ici et là.

Nous sommes cependant convaincus que la qualité du dossier, soit avec l'entreprise ou un architecte, est un gage de gain de temps et d'efficacité dans le travail de la commune. Il y a un grand nombre de constructions qui ne posent pas ou peu de problèmes, parce que tout est fait dans les règles du début à la fin.

Pour le reste, le Conseil communal fait au mieux de ses possibilités pour régler chaque cas, essaie de mettre du liant dans les relations entre voisins, mais ne peut pas régler des dossiers entre privés. Il est donc normal que des régularisations ou actions puissent prendre du temps. Ce n'est pas seulement l'apanage de la commune mais aussi des instances supérieures comme la DAEC, la Préfecture ou le Tribunal, où des dossiers de notre commune sont en traitement depuis des années. Ainsi va la gestion des permis de construire ; une tâche ardue avec certaines incertitudes. La commune se doit toutefois d'aller au bout des démarches, et celles-ci prennent du temps.



M. le Syndic remercie M. Alexandre Oberholzer pour les explications données.

#### Prochaine Assemblée communale

Nous pouvons d'ores et déjà vous donner rendez-vous le lundi 6 décembre 2021 pour l'Assemblée communale du budget. Nous présenterons alors le budget 2022 de la commune de Bois-d'Amont avec certainement plusieurs investissements importants. Etant donné que nous ne disposons que de 2 ans pour mettre à jour l'ensemble des règlements régissant la commune, nous procéderons très certainement à l'approbation de plus d'un. Partant que la situation sanitaire s'améliore et que la vaccination va bon train, le Conseil communal a bon espoir de pouvoir organiser la prochaine assemblée sur le territoire communal.

Le Conseil communal n'a pas d'information supplémentaire à communiquer, il se tient à disposition pour répondre à toutes questions.

#### **DIVERS**

M. Peter Schär demande si le Conseil communal pourrait mettre au budget pour l'année 2022 un montant dérisoire afin d'acheter une boîte aux lettres à placer au bord de la route et accessible en voiture, afin par exemple d'y déposer les bulletins de vote.

M. le Syndic remercie M. Schär pour cette proposition et répond que le Conseil communal va considérer sa demande.

M. Christian Clément souhaite savoir où en est le dossier des EMS en Haute-Sarine. Et étant donné que les conseillers communaux ont à présent été élus dans les communes, s'il est possible de faire en sorte d'accélérer ce dossier.

M. le Syndic informe qu'un groupe de travail œuvre sur ce dossier. Ce groupe de travail est constitué des représentants de toutes les communes du plateau du Mouret. Les lignes directrices ont été données et les différentes analyses ont été réalisées. Un rapport sera édité par le Réseau Santé Sarine afin de pouvoir formuler une proposition finale pour ce futur établissement, notamment le lieu, le planning, etc.

M. Bruno Clément regrette que le Conseil communal fasse mention de « secteurs » dans le bulletin communal, dans les règlements et durant l'assemblée pour situer les différents villages de Bois-d'Amont. Etant donné que l'on parle bien de paysages, de lieux-dits et de régions, il demande si on ne pourrait pas plutôt utiliser le terme « villages », à moins qu'un texte dans la loi nous oblige à qualifier les différents villages qui constituent notre commune de « secteurs ».

M. le Syndic répond que le Registre foncier utilise effectivement le terme « secteur ». Il n'y a cependant pas à sa connaissance de règle pour les autres présentations. M. le Syndic prend donc volontiers note de la remarque de M. Clément.

Mme Chantal Brugger a consulté la liste des taxes et impôts communaux et a constaté que certaines taxes n'étaient pas harmonisées. Elle demande s'il est prévu de les uniformiser.

M. le Syndic répond que la mise à jour des taxes fait justement partie des nouveaux règlements que la commune doit introduire sous l'égide de Bois-d'Amont. Faute de nouveau règlement, nous sommes pour l'instant encore obligés de travailler avec les anciens règlements, soit par village. Les projets de nouveaux règlements devront être analysés, préparés et soumis aux autorités cantonales. Une fois qu'ils seront approuvés, cela aboutira à l'unification de ces taxes (eau, déchets, etc.).

M. Daniel Python demande des informations concernant le chauffage à distance (CAD) d'Arconciel. Des questionnaires avaient été remplis par les propriétaires et retournés à la commune d'Arconciel.

M. le Syndic confirme que ce point sera traité par la commission de l'énergie prochainement.

M. Alexandre Oberholzer complète cette affirmation. Afin de réaliser l'étude en lien avec le CAD, Gruyère Energie SA a été mandatée. Le pré-rapport devrait nous parvenir au mois de juin. La suite de la procédure sera de retourner vers les habitants ayant complété le sondage afin d'obtenir des informations plus détaillées.

M. Dominique Roulin tient à féliciter le nouveau responsable des finances pour la présentation des comptes des trois anciennes communes. Il n'est en effet jamais facile de présenter des comptes lorsqu'on ne les a pas nous-mêmes suivis tout au long de l'année. Cela a été fait de façon très rationnelle ce soir. De plus, il est de bon augure que les trois communes bouclent leurs derniers comptes avec des résultats positifs. Aucune distorsion à ce niveau-là n'est à relever ; chaque commune apporte donc sa contribution au financement de la nouvelle commune. M. Roulin relève que c'est une très bonne chose que cela se passe ainsi ; il n'y a de ce fait aucun différent dans les apports des trois communes.

Enfin, M. Roulin adresse ses remerciements à toutes les conseillères et tous les conseillers communaux pour le temps mis à disposition dans la gestion de cette nouvelle commune. Ayant œuvré pour la commune d'Arconciel, M. Roulin connaît bien la tâche et sait que cela demande beaucoup de temps. Il remercie le Conseil communal pour son engagement.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

Nous arrivons ainsi au terme de cette seconde assemblée communale de Bois-d'Amont. D'autant plus, tenant compte des circonstances, l'ensemble du Conseil communal remercie les personnes présentes pour leur présence et leur participation. En son nom et au nom du Conseil communal, M. le Syndic adresse un merci tout particulier au personnel administratif pour tout le travail réalisé depuis le début de l'année, aux employés communaux pour leur aide précieuse et indispensable, ainsi qu'aux personnes qui prêtent main forte tout au long de l'année. Une nouvelle fois, un grand merci également à la commune de Le Mouret et à son syndic, M. Nicolas Lauper, pour la mise à disposition de cette salle.

Les remerciements du Conseil communal vont également aux membres des commissions, ainsi qu'à toutes les personnes qui remplissent une tâche ou offrent un service aux habitants de notre commune.

Il aurait été fort agréable de pouvoir poursuivre cette seconde rencontre des habitants de la nouvelle commune de Bois-d'Amont. Cependant, les mesures sanitaires actuelles bien qu'assouplies depuis aujourd'hui, nous empêchent d'inviter les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Mais ce n'est que partie remise, nous aurons de multiples occasions de nous retrouver et de profiter de la partie informelle de ces assemblées.

M. le Syndic se permet de rappeler d'utiliser la sortie à l'arrière de la salle, en laissant les personnes du fond sortir en premier et les premiers rangs les uns après les autres sans se bousculer.

Il remercie une nouvelle fois les participants et leur souhaite une bonne fin de soirée.

Applaudissements de l'Assemblée communale.

L'assemblée est levée à 22h20.

Patrick Gendre  
Syndic

Angélique Jenny  
Secrétaire remplaçante

Annexe : présentation PowerPoint